

Commune de Bouray-sur-Juine

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2019

L'an **deux mille dix-neuf**, le **quatorze octobre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques CABOT, Maire.

Étaient présents :

Mme CABAGNOLS, Mmes CHASSEFIERE et PERCHET, MM. LEVIER, SOUNOUVOU, GALINE, COSNIER, LONGEON et BRETIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. VOISE représenté par Mme PERCHET, Mme BRANÇON par M. LEVIER, M. GUYMARD par M. CABOT, Mme CORREIA par M. GALINE, Mme LEFORESTIER par M. BRETIN et Mme EVIN par M. LONGEON.

Absents :

Mme HUMBERT, MM. BRUNELLI et SIMON.

Mme PERCHET a été élue secrétaire de séance.

CR 19 juin adopté à l'unanimité après modification, à la demande de M. LONGEON : « considère qu'il y a un problème de sécurité à faire déboucher l'accès à l'îlot face à l'école. »

CR 13 septembre : Unanimité

FINANCES ET ACHATS PUBLICS

DCM n°2019/46 : Décision modificative n°3

Entendu l'exposé de Mme CABAGNOLS :

Considérant qu'il convient d'ajuster, en cours d'année, le Budget primitif afin que celui-ci reflète au mieux la réalité des finances communales.

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

- ✓ Décide de créer l'article 6284 « Redevance pour service rendu » pour 428 €,
- ✓ Décide d'augmenter l'article 6411 « Personnel titulaire » de 9 572 €,

Recettes de fonctionnement

- ✓ Décide d'augmenter l'article 6419 « Remboursement sur rémunération » de 10 000 €,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

- ✓ Décide de créer l'article 10 226 « Taxe d'aménagement » pour 4 013 €,
- ✓ Décide de diminuer l'article 2313/33 « Immos en cours/construction » de 4 013 €,
- ✓ Décide de créer l'article 21318/47 « Rénovation /Noyer Courteau » de 24 000 €,
- ✓ Décide d'augmenter l'article 21534 « Réseau d'électrification » de 1 716 €,

Recette d'investissement

- ✓ Décide de créer l'article 1322 « Subvention Région » pour 25 716 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 4 contre :

- ✓ **DECIDE** de modifier le budget primitif 2018 conformément au tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement		
Article	Dépenses	Recettes
6411 « Personnel titulaire »	+ 9 572 €	
62 84 « Redevance pour service rendu »	+ 428 €	
6419 « Remboursement sur rémunération »		+ 10 000 €
Total de fonctionnement	+ 10 000 €	+ 10 000 €
Section d'investissement		
Article	Dépenses	Recettes
10 226 « Taxe d'aménagement »	+ 4 013 €	
2313/33 « Immos en cours/construction »	- 4 013 €	
21318/47 « Rénovation/Noyer Courteau »	+ 24 000 €	
21 534 « Réseau d'électrification »	+ 1 716 €	
1322 « Subvention Région »		+ 25 716 €
Total investissement	+ 25 716 €	+ 25 716

DCM n°2019/47 : Nettoyage des toitures _ Complexe du Noyer Courteau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'exposé de M. CABOT,

Considérant que la Commune doit faire procéder, en urgence, au remplacement de fenêtres de toits au complexe du Noyer Courteau en raison d'abondantes fuites d'eau,

Considérant que ces travaux nécessitent, au préalable, le nettoyage des toitures,

Considérant que l'offre présentée par la société Art-Toit, sise 47 rue Louis Joyeux BP 402 à CORBEIL ESSONNE (91100) répond au besoin de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis présentés par la société Art-Toit pour un montant global de 11 060.02 euros HT soit 13 272.02 euros TTC,
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

DCM n°2019/48 : Remplacement de 3 fenêtres de toit - Complexe du Noyer Courteau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'exposé de M. CABOT,

Considérant que la Commune doit faire procéder, en urgence, au remplacement de trois fenêtres de toits au complexe du Noyer Courteau en raison d'abondantes fuites d'eau,

Considérant que l'offre présentée par la société Art-Toit, sise 47 rue Louis Joyeux BP 402 à CORBEIL ESSONNE (91100) répond au besoin de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société Art-Toit pour un montant de 7 514.47 euros HT soit 9 017.36 euros TTC,
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

DCM n°2019/49 : Réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'exposé de M. CABOT,

Considérant que la Commune doit faire procéder à la reprise, en divers lieux, de la signalisation routière horizontale et verticale,

Considérant que ces travaux de compléments et d'entretien ont été recensés et font l'objet d'un seul et même devis,

Considérant que l'offre présentée par la société France Ligne, sise ZAC des Gravelles – 4 rue des Chênes rouges à ETRECHY (91580) répond au besoin de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société France Ligne pour un montant de 5 366.44 euros HT soit 6 439.73 euros TTC,
- ✓ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DCM n°2019/50 : Signature d'une convention avec la Bibliothèque Intercommunale de Lardy

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Mme PERCHET,

Considérant que la Bibliothèque Intercommunale de Lardy a proposé à la commune de lui prêter 20 ouvrages en gros caractères pour une durée de 4 mois, à titre gratuit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

Questions diverses

- Monsieur CABOT explique que la mairie a connu un mois de coupure téléphone et internet. Grâce à l'intervention de la presse, le Maire a été contacté par le responsable des collectivités territoriales de la société Orange.

- Monsieur CABOT informe qu'en lien avec l'Epide, qui est une école de la deuxième chance, des jeunes sont venus défricher l'ancienne station de la Bretonnière. Les chantiers Brisfer vont malheureusement disparaître, c'était le dernier pour la commune.

- Monsieur CABOT rappelle que le projet de territoire de la CCEJR a été présenté en réunion publique le jeudi précédent. Il annonce que ce projet sera soumis au vote du Conseil de la CCEJR le mercredi suivant.

- Monsieur SOUNOUVOU se réjouit que le concert organisé le samedi précédent dans le cadre des Automnales de la Harpe a été un succès. Le prochain sera donné le 15 novembre par G. Schmitt.

- Madame CABAGNOLS remercie la municipalité pour le 3^e panneau d'affichage, installé au Petit Mesnil.

- Mme PERCHET rappelle que dans 15 jours, aura lieu la Fantômarche et annonce qu'il y aura un atelier et une lecture de contes à la médiathèque.

- Monsieur SOUNOUVOU ajoute qu'une projection cinématographique aura lieu le 30 octobre à la Maison Valentine : La Sorcière dans les airs.

Fin de séance à 22h